DEPARTEMENT de la DROME

SYNDICAT MIXTE du SCoT ROVALTAIN-Drôme-Ardèche

1, rue Roland Moreno

26300 ALIXAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROVALTAIN Drôme-Ardèche

Le 28 juin 2022 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Montéléger sous la présidence de Lionel BRARD, Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames, CLEMENT, JAUBERT, LAMBERT, PLACE, Messieurs AVOUAC, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, CHAUMONT, DUCLAUX, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LARUE, MORIN, ROMAIN, TEUFERT, VALETTE, VALLA, VALLON

Pouvoirs : Mr BROCHIER pouvoir à M. HOURDOU, Mme GAUCHER pouvoir à M. AVOUAC, Mme GIRARD pouvoir à M. BRARD, Mme FOURNIER pouvoir à M. EYSSAUTIER, M. MONTIEL pouvoir à M. ROMAIN.

Date de convocation : 17 juin 2022 - Nombre de délégués en exercice : 42 - Nombre de délégués présents : 21 - Nombre de pouvoirs : 5

Objet: Décision modificative n°1

Vu les articles L5211-1 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-01 du 4 février 2022 approuvant le budget primitif 2022,

Entendu le rapport présenté par le vice-président, qui propose une décision modificative n°1 pour permettre d'injecter des crédits sur le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » et a proposé de s'appuyer sur le chapitre 022 « Dépenses imprévues » pour alimenter le chapitre 67,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré :

Pour : 21 délégués dont 5 disposants d'un pouvoir représentant 26 voix

Contre: 0 Abstention: 0

DECIDE

- D'adopter la décision modificative nº1 telle que détaillée dans le tableau figurant en annexe,
- D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le 28 juin 2022,

SCOT Syndical Made President